

## Rapport commission Finances et Administration

### Modification des statuts des fondations communales

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 7 novembre 2023, la commission Finances et Administration a étudié la modification des statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement FCBL.

Le règlement stipule que chaque parti représenté au Conseil Municipal doit avoir un représentant dans la Fondation.

Actuellement, si un représentant du parti perd son affiliation au parti, ce membre continue à siéger en indépendant et de fait, le parti n'est plus représenté au sein de la Fondation.

Afin d'être en adéquation avec la représentativité du Conseil Municipal, il est proposé de modifier les statuts avec l'ajout d'un article stipulant qu'en cas de perte d'affiliation en cours de législature, les membres peuvent continuer à siéger jusqu'à la fin de la période visée à l'article 11, alinéa 1 du règlement. Le Conseil municipal désigne alors un autre représentant du parti politique concerné pour le reste de cette période.

Un groupe politique propose un amendement à la commission FA, soit nouvel alinéa 2 :

*Les membres désignés en vertu de l'alinéa 1, lettre c doivent être affiliés au parti politique qu'ils représentent au Conseil de Fondation. S'ils viennent à perdre cette affiliation en cours de législatures, ils ne peuvent plus siéger au Conseil de Fondation dès la date de perte d'affiliation. Le Conseil municipal désigne alors, au cours de sa séance la plus proche, un autre représentant du parti politique concerné pour le reste de cette période.*

La même modification sera appliquée au règlement de la Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie.

La commission passe au vote de cet amendement et sous réserve de la vérification quant à son application juridique, vous recommande

**par 8 pour (8 membres présents)**

d'accepter la modification des règlements selon l'amendement ci-dessus, des deux Fondations communales FCBL et FCBACI.

Bernex, le 10 novembre 2023

La rapporteuse  
Sandra Marconi